

# Pierre Vermeren: «Ce que cache le procès en "génocide" fait par Alger et Erdogan à la France»

**TRIBUNE** - L'historien des sociétés berbères et arabes contemporaines explique avec précision la genèse et les causes de l'accusation de «génocide» en Algérie de 1830 à 1962, lancée contre la France par les autorités algériennes et le président turc. Par Pierre Vermeren

L'accusation, désormais permanente en dépit de son caractère scientifiquement et juridiquement absurde, obéit à des mobiles politiques clairs de la part d'Alger et d'Erdogan, démontre l'historien. *Illustration Fabien Clairefond*

---

*Normalien, agrégé d'histoire et professeur à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, historien des sociétés berbères et arabes contemporaines et auteur de nombreux ouvrages remarquables, Pierre Vermeren a notamment publié Le Choc des décolonisations. De la guerre d'Algérie aux printemps arabes (Odile Jacob, 2015), Dénis français. Notre histoire secrète des relations franco-arabes (Albin Michel, 2019), La France en terre d'islam, empire colonial et religions XIXe-XXe siècles (Tallandier, coll. «Texto», 2020) et, tout récemment, Le Maroc en 100 questions (Tallandier, 2020, 352 p., 16,90 €), salués par la critique.*

---

*«Vos ancêtres ont tué un million d'Algériens. Donnez des comptes sur cela. Quant à la Turquie, il n'y a rien de tel dans son passé (...). Nos mains ne sont pas tachées de sang, les vôtres le sont», a déclaré le 8 février 2021 le président turc Erdogan, dans un énième discours vengeur à l'adresse du président Macron et de la France. En quelques mots est dite la mécanique de l'imprécation génocidaire: la France a commis un «génocide» en Algérie - ancienne province coloniale ottomane - qu'elle refuse de reconnaître (quand bien même le candidat Emmanuel Macron a désigné en 2017 la colonisation française en Algérie comme un «crime contre l'humanité») ; la Turquie, héritière de l'Empire ottoman, n'a jamais commis de génocide («rien de tel»), ni en Algérie, ni en Anatolie ; les 18,5% de chrétiens que comptait l'actuel territoire turc au début du XXe siècle, réduits à 0,09% des 83 millions de Turcs en 2020, se sont donc envolés par enchantement ; la reconnaissance officielle par la France d'un génocide d'1,5 de chrétiens arméniens et syriaques en Anatolie à partir de 1915 est une affabulation destinée à masquer ses propres menées criminelles en Algérie ; le premier génocide moderne n'a donc pas été commis en terre d'islam contre des chrétiens, mais contre des musulmans par des «chrétiens».*

Cette relecture, par Erdogan et ses partisans, de l'histoire triangulaire des trois pays (Algérie, France, Turquie), tour à tour amis, dominés, dominants et ennemis, est validée pour sa partie franco-algérienne par les autorités d'Algérie. Mais laissons la Turquie à sa propre histoire génocidaire, pour revenir sur la longue genèse de l'allégation de génocide adressée à la France coloniale.

En 2008, dans un article rigoureux de sa facture, feu Charles-Robert Ageron, historien réputé de l'Algérie coloniale (qui fut directeur de thèse de [Benjamin Stora](#)), a décrit en 27 points la manière dont des nationalistes algériens, puis les autorités de la jeune République algérienne à partir de 1962, ont précocement converti la répression des émeutes dites de Sétif et Guelma (Constantinois) du 8 mai 1945 en crime génocidaire, lequel s'est étendu par ruissellement, au début du XXIe siècle, en accusation de génocide au sujet des «*guerres*» conduites par la France dans sa colonie. Partant de la relecture de l'événement de mai 1945 en effet, les accusations de génocide ont peu à peu été élargies en amont aux épisodes de la conquête de l'Algérie au XIXe siècle, y compris à la répression de la révolte de 1871, et en aval à la guerre d'Algérie.

Rappelons les faits. Le 8 mai 1945, la célébration de la victoire des Alliés tourne au drame en Algérie. Lors du défilé de la victoire à Sétif, un coup de feu tue un porteur du drapeau algérien, point de départ d'une sanglante chasse aux Européens qui fit 102 morts jusqu'au 11 mai. L'insurrection avait été envisagée par l'appareil politique clandestin du Parti du Peuple Algérien (PPA). Mais ayant embrasé d'emblée 17 communes, la spontanéité du soulèvement paysan aux cris de «*djihad fi sabil allah*» (djihad dans la voie d'Allah) surprend la direction du PPA qui fait marche arrière face à la répression. Celle-ci est en effet déclenchée avec une grande brutalité, mêlant forces de police, garde civile, groupe de villageois, puis l'armée. Des milliers de musulmans sont tués dans la région jusqu'à la fin mai, surtout dans des exécutions sommaires ou des bombardements.

Dans les mois qui suivent, une bataille de chiffres des victimes s'engage entre les autorités coloniales et militaires d'une part, qui les minimisent, et les nationalistes et leurs soutiens de l'autre, qui les maximisent. La fourchette va de 1165 victimes musulmanes (Général Duval) à 80.000 (revue des Oulémas de l'AOMA). Le consensus du PPA se fixe à 35.000 morts, puis en 1951, le MTLD, héritier du PPA et matrice du futur FLN, l'établit à 45.000 (ce chiffre a été choisi à «*des fins de propagande*» selon le chef nationaliste Belaïd Abdessalam). Côté français, les chiffres sont aussi très variables, oscillant de 5000 à 6000 (selon les hauts fonctionnaires) à 6000 à 8000 morts - plus tard 15.000 - (pour le PCF et la CGT). Alors qu'en Algérie, le chiffre de 45.000 «*martyrs*» est sanctuarisé depuis 1962, le consensus de la plupart des historiens français et algériens travaillant en France sur archives et témoignages dépasse rarement 8000 morts. Mais là n'est pas l'essentiel.

Charles-Robert Ageron revient sur les manières dont cet événement majeur a été tour à tour regardé et qualifié par les parties en présence. Les interprétations sont nombreuses. Il note avec malice «*qu'en histoire de la décolonisation toute insurrection manquée s'appelle une provocation, toute insurrection réussie une Révolution*».

Quand les termes juridiques de «*génocide*», inventé en 1943 par Raphaël Lemkin (absent de Nuremberg en 1945-1946 au procès des chefs nazis) et de «*crime contre l'humanité*», usité quant à lui à Nuremberg, furent-ils utilisés par les autorités algériennes pour qualifier l'insurrection avortée du Constantinois ? Distinguons deux périodes.

L'adoption à Paris, le 9 décembre 1948, de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, fait entrer ce concept en droit positif. Cela n'échappe pas aux cadres du MTLD. Ageron relève que «*dans les années 1945-1950, le PPA-MTLD avait défini la signification des événements (NDLR de 1945) : il s'agissait d'un "génocide" justifié par une provocation coloniale à base de complot policier*». Cette qualification est utilisée sur fond de structuration d'un groupe insurrectionnel - l'OS -, démantelé en 1950 par la police française. Mais elle est reléguée dans les années cinquante par la préparation, puis la réalisation de la grande confrontation avec la France. Les textes doctrinaux se tournent vers l'Algérie algérienne.

---

Après 1962, dans l'euphorie de l'indépendance, tandis que la coopération avec la France se poursuit de plus belle - de Gaulle favorise de beaucoup l'Algérie par rapport à ses voisins -, les chefs nationalistes réinterprètent mai 1945. Ce soulèvement devient le premier acte de la «*révolution*». Celle-ci relègue toutefois son événement fondateur. Sétif entre de plain-pied dans la généalogie de la résistance à la colonisation : mai 1945 est admis au rang des «*cinq guerres*» qui ont opposé la France et l'Algérie de 1830 à 1962 (conquête, insurrection de Moqrani en 1871, Ouled Sidi Cheikh, Sétif, et révolution). Sous Ben Bella, Boumediene puis Chadli, de 1962 à 1992, le qualificatif de génocide - évoqué dès la fin des années cinquante par le PPA - semble oublié : malgré la proclamation des «*1,5 million de martyrs de la révolution*» - chiffre aussi idéologique que les 45.000 morts -, l'Algérie socialiste regarde son avenir.

La situation se retourna avec la déstabilisation du régime après 1986. En quelques années, l'échec du socialisme industriel, l'effondrement économique, la terrible guerre aux islamistes, et l'humiliation d'avaliser la prédiction de De Gaulle quant aux guerres intestines à venir entre Algériens, allaient ramener vers le «*génocide*» imputable à la France. Pour surmonter et occulter les périls, l'appareil d'État algérien revient à la mémoire de la guerre contre la France.

**En France, la mémoire collective se concentre sur le génocide perpétré contre les juifs pendant la seconde guerre mondiale. La guerre d'Algérie a été quasi-oubliée, ce qui exaspère les dirigeants algériens.**

*Pierre Vermeren.*

En France, *La Mort est mon métier*, le roman historique du Français d'Algérie Robert Merle, *Nuit et brouillard* (1955), le procès Eichmann (1961) et *Shoah* (1985) ont changé la sensibilité nationale en France : la mémoire collective se concentre sur le génocide perpétré contre les juifs pendant la seconde guerre mondiale. La guerre d'Algérie a été quasi-oubliée, ce qui exaspère les dirigeants algériens. La «*révolution*» est en effet leur principale source de légitimation. L'Algérie étant soudain affaiblie par le contre-choc pétrolier (1986), qui jette à bas son modèle économique, un des avocats historiques du FLN, Jacques Vergès (marié à Djamila Bouhired, figure de la bataille

d'Alger), inaugure une nouvelle séquence : le 1<sup>er</sup> avril 1987, il affirme que la pratique de la torture a été générale en Algérie dès mai 1945, au point de justifier un nouveau «*tribunal de Nuremberg*».

En 1990, le régime, qui est en pleine bagarre politique avec les islamistes du FIS, suscite à Kherrata (une commune insurgée de 1945) la création de la «*Fondation du 8 mai 1945*», qui met en avant les «*45.000 martyrs*» (*shuhadâ*) du «*génocide*». Mais cette Fondation n'est pas officiellement l'État. Quand la guerre civile bat son plein, en 1995, l'État algérien a besoin de ressouder son socle idéologique : pour les cinquante ans du soulèvement, il porte la cause sur la scène publique française. Lors d'une conférence-débat en Sorbonne, le 4 mai 1995, le président de la Fondation et ancien ministre FLN, Bachir Boumaza, s'élève contre ce qu'il appelle «*les tentatives révisionnistes de l'histoire coloniale française*» (sic) [depuis 1978, le révisionnisme est associé en France à l'affaire Faurisson, NDLR]. Dans *Le Monde*, alors dirigé par Edwy Plenel, un journaliste du FLN s'en prend «*aux historiens français qui se livrent depuis un demi-siècle à une bataille de chiffres morbide*» alors que «*du côté algérien la cause est entendue*» : le génocide du Constantinois en 1945 aurait fait «*45.000 morts, chiffre officiel*». La Fondation justifie ainsi la plainte contre la France auprès de l'ONU pour crime imprescriptible contre l'humanité.

Dès lors, la Fondation associe à mai 1945 des violences et crimes coloniaux remontant à la conquête de l'Algérie du XIX<sup>e</sup> siècle. Au titre des crimes contre l'humanité, elle agrège trois «*enfumades*» - qui ont tué des factions de tribus cachées dans des grottes les 11 juin 1844, 18 juin 1845, et les emmurades du 8 au 12 août 1845 - qui ont coûté son poste à Bugeaud au terme d'une enquête parlementaire. Elle ajoute les séquestrés des regroupements des différentes guerres, les travaux forcés et les déportations aux bagnes de Corse, de Guyane et de Nouvelle-Calédonie de 1871, le «*Code de l'indigénat*» de 1881, présentés comme «*préludes*» aux «*génocides de novembre 1954 à mars 1962*» (sic). D'approximations en amalgames, la Fondation, qui ne travaille jamais selon la méthode scientifique, mais en vertu de considérations idéologiques, transforme le statut de réels massacres de guerre pour élargir l'accusation de génocide.

Au début des années 2000, la victoire du régime militaire algérien dans la guerre civile se précise. Le président Bouteflika élu en 1999, grand francophile longtemps amateur des plaisirs de Paris et familier des lieux de pouvoir en France, semble éloigné de ces thèses. Mais plusieurs défis allaient radicaliser son discours. En charge de la réconciliation nationale, il doit gagner la confiance de la puissante association de *moudjahidine* et du FLN qui se méfie de lui ; il doit donner des gages à l'État-major qui est allé le chercher pour redorer le blason du pays, mais reste attentif ; il doit enfin pousser les islamistes armés à la reddition, et leurs politiques à la réconciliation. Ces derniers, qui ont fait la guerre au régime algérien et au «*parti de la France*» (le *hizb Fransa* est composé, d'après eux, des dirigeants algériens restés proches de Paris et vivant à la manière des Européens) sont en pointe dans la dénonciation des «*crimes*» coloniaux. Le point d'équilibre idéologique souffle donc vers la radicalité envers la France.

Or à Paris, une succession d'événements place les violences de la guerre d'Algérie sur le devant de la scène publique. Le 20 juin 2000, la «*une*» du *Monde* annonce un entretien avec l'ancienne combattante du FLN Louissette Ighilahriz, torturée (et violée de son

propre aveu) dans les locaux de la 10<sup>e</sup> division parachutiste (DP) du général Massu pendant la bataille d'Alger. En mai 2001, le général Paul Aussaresses reconnaît dans un livre avoir pratiqué la torture qu'il juge légitime dans le contexte. En 2001 sont publiés les livres très médiatisés des historiennes Raphaëlle Branche sur la torture dans la guerre d'Algérie, et Sylvie Thénault sur la «*drôle de justice*» dans ce conflit. En 2002, l'arrivée de Jean-Marie Le Pen au second tour de la Présidentielle remet en selle sa participation comme officier de renseignement à la bataille d'Alger : *Le Monde* l'accuse d'avoir possiblement torturé (un procès en diffamation a lieu). En février 2005, le Parlement adopte la «*Loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés*». Son article 4 dispose que «*les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, (...)*», ce qui déclenche une tempête à Alger et dans la gauche française. La première marche des «*Indigènes de la Républiques*» est organisée à Paris pour les soixante ans de Sétif, le 8 mai 2005 ; elle conduit à la naissance du Parti des Indigènes (PIR) l'année suivante. En 2005 enfin est publié chez Fayard le brûlot du politologue français Olivier Le Cour Grandmaison au titre limpide, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*. À Alger, dans un article d'*El Watan* consacré au cinquantenaire, ce même 8 mai 2005, l'éditorialiste Aouli Kakhoulouf ne fait pas dans la nuance. «*Nous avons, aujourd'hui, décidé de lutter contre l'oubli, contre l'érosion du temps, d'exiger des auteurs de ces crimes monstrueux réparation, de faire en sorte que l'épaisseur de ce mutisme coupable soit dénoncée, de considérer nos suppliciés à la même hauteur de l'épouvantement d'Auschwitz ou de Dachau*». Après avoir établi «*le crime contre l'humanité*», il exige «*la reconnaissance des crimes commis contre les leurs par les colonialistes, et d'autre part, une déclaration publique par l'État français d'une demande de pardon*».

Après les émeutes de banlieue en France en novembre-décembre 2005, Jacques Chirac demande dès le 4 janvier 2006 l'abrogation de l'article 4 de la loi de 2005. Loin de faire retomber la pression, l'offensive d'Alger se poursuit. Le président Bouteflika s'exprime désormais, ruinant l'espoir d'un traité d'amitié souhaité par Chirac. Le 16 avril 2006, il dénonce à la télévision algérienne le «*génocide de l'identité*» algérienne, jusqu'alors appelé «*dépersonnalisation*». «*La colonisation a réalisé un génocide de notre identité, de notre histoire, de notre langue et de nos traditions*».

Le 8 mai 2006, toutes les nuances sont levées. À Guelma, il déclare : «*Nous ne devons pas oublier les fosses communes de mai 1945, ni les fours à chaux d'Héliopolis, pas plus que les bombardements de l'aviation et de la marine, les exécutions sommaires, les viols, tous ces meurtres de masse qui plongèrent les régions de Sétif, Guelma et Kherrata dans une ambiance d'apocalypse*». Puis il accuse la machine coloniale d'avoir en mai 1945 «*renoué avec sa pulsion originelle, celle du déferlement de violence génocidaire*». Par la bouche de son ministre des Moudjahidine, Mohamed-Cherif Abbas, il dénonce un «*génocide*». Concédant néanmoins que «*nous n'avons jamais confondu la nation française, le peuple français, ni même l'État français avec le colonialisme français qui a été sa face obscure*», le président Bouteflika exige «*des excuses publiques et solennelles pour le crime de colonialisme commis contre notre peuple*».

**Au fil des années, l'Algérie coloniale est associée par les dirigeants algériens au génocide des nazis : après le choix des mots (génocide, fours à chaux, crimes de masse, camps de concentration), on multiplie les allégations sans preuves.**

*Pierre Vermeren.*

Au fil des années, l'Algérie coloniale -autour de quelques épisodes saillants- est associée par les dirigeants algériens au génocide des nazis : après le choix des mots (génocide, fours à chaux, crimes de masse, camps de concentration), on multiplie les allégations sans preuves : des indigènes «*cobayes*» de la médecine coloniale, pour vaincre le paludisme (Mohamed Korso, président de la Fondation du 8 mai) ; l'utilisation «*par la France des ossements des résistants algériens pour fabriquer du savon et du sucre à Marseille* (sic, comme dans *Nuits et Brouillard*)», selon Abdelmadjid Chikhi en octobre 2020. Ce conseiller du président Tebboune chargé des archives et de la mémoire nationale, a été désigné en homologue de Benjamin Stora pour écrire le rapport attendu sur la réconciliation côté algérien.

La surenchère n'a plus de limite. L'universitaire Seddik Larkeche estime en décembre 2020 dans *El Watan* que la France devrait verser 100 milliards d'euros à l'Algérie au titre des réparations coloniales. En janvier 2021, Mohand Ouamar Benelhadj, commentant le rapport de Benjamin Stora, dénonce l'oubli d'une histoire douloureuse entachée «*d'enfumades, de massacres, et d'épidémies ayant décimé des millions d'Algériens*». Puis l'ex-gouverneur de la Banque d'Algérie, Abderrahman Hadj-Nacer, considéré comme un moderniste éclairé, va toujours plus loin. À ceux qui font observer que la population algérienne a été multipliée par quatre en 132 ans de présence française, passant de 3 à 12 millions d'habitants, il objecte de manière inédite que «*s'il n'y avait pas eu les génocides d'Algérie, la population serait de l'ordre de 80 millions d'habitants (NDLR au lieu de 40 millions, outre 6-7 millions à l'étranger)*». Plus radical que Larkeche, il juge que l'Algérie serait fondée à demander 700 milliards d'euros à la France pour compenser le trésor du Dey d'Alger saisi en 1830, et 175 milliards pour indemniser «*les génocides*» (soit 5000 euros par unité de 35 millions de non-nés).

Cette hybris renvoie à la fuite en avant d'un régime contesté par sa jeunesse pour la crise structurelle dans laquelle se débat le pays. Vu d'Istanbul, elle est regardée avec sympathie. Erdogan, lui-même en difficulté au plan économique et menacé de perdre son pouvoir dans les urnes, joue la partition de son ancienne colonie.

L'hostilité à la France satisfait l'opinion islamiste, indiffère l'Allemagne et les Américains, et permet d'occulter les massacres commis il y a plus d'un siècle en Anatolie, après ceux de la lointaine Algérie, lorsque les convois rapportaient à dos de mules au Dey d'Alger les cargaisons d'oreilles des milliers de Berbères ou d'Arabes algériens décapités pour révolte ou refus de l'impôt. Erdogan déclara lors d'un Forum économique à Alger le 27 février 2018, que «*Les Français ont massacré cinq millions de musulmans en Algérie*». L'avantage des chiffres idéologiques est qu'ils peuvent se contredire sans peine, à la baisse comme à la hausse.